



## MISSION

Le CLER a pour mission de soutenir le développement des énergies renouvelables, plus particulièrement sur le territoire national.

Le changement climatique est désormais une réalité reconnue par tous. Ce dérèglement trouve notamment son origine dans l'utilisation intempestive d'énergies fossiles pour de multiples usages (force motrice, chaleur, électricité). Cette utilisation, en plus de polluer l'atmosphère, va conduire à l'épuisement de ces ressources fossiles.

Les énergies renouvelables permettent de produire de la chaleur et de l'électricité. Elles présentent le triple avantage d'être inépuisables à l'échelle humaine, de ne pas contribuer à l'augmentation de l'effet de serre et de créer de l'emploi local et durable.

## STRUCTURE

Le Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) est une association loi 1901 créée en 1984.

Cette tête de réseau regroupe environ 150 organismes partenaires et adhérents professionnels des différentes filières énergies renouvelables, répartis sur tout le territoire national en trois " collèges " :

- Collège A : associations, agences de l'énergie, Espaces Info Energie, etc. ;
- Collège B : fabricants, distributeurs, installateurs, bureaux d'études, architectes, etc. ;
- Collège C : fédérations professionnelles, centre de recherche et de formation, universités, collectivités locales, bailleurs sociaux, etc.

## ACTIVITÉS

Au niveau tant national qu'europpéen, le CLER a différents rôles à jouer :

- **Mutualiser et diffuser les connaissances** : un centre de ressources, une revue bimestrielle (le CLER Infos), des documents thématiques, un site Internet (<http://www.cler.org>), une newsletter électronique mensuelle ou encore grâce au " Toit bleu ", centrale photovoltaïque de 220 m<sup>2</sup> qui, située sur le toit terrasse des bureaux du CLER, sert de démonstration.
- **Favoriser les échanges** : organisation de séminaires, groupes de travail, journées d'études ; participation à des salons professionnels ; organisation d'événements d'envergure française ou européenne.
- **Soutenir la formation et la création d'emplois** : recueil et diffusion d'offres et demandes d'emploi ; ingénierie de projets liée aux " emplois énergie " ; valorisation et soutien des organismes de formation.
- **Défendre et promouvoir les acteurs du secteur** : élaboration de propositions concrètes lors des différents projets de lois et décrets ; lobbying auprès des instances nationales et européennes ; mise en place d'un label pour le développement du recours à l'électricité verte.